



## SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,  
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré  
des Bouches du Rhône

**FORCE OUVRIERE**

📍 Vieille Bourse du travail  
Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

☎ 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉ [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

**inFO SPÉCIAL**

lundi 2 mars 2026

**AESH**

*Versement des primes REP-REP+*

*Stage du SNUDI FO 13*



## **Versement des primes REP/REP+**

### ***1ères victoires mais restons vigilants !***

Grâce à la mobilisation de la FNEC FP-FO et de ses syndicats, **des centaines d'AESH et d'AED** ont engagé des démarches pour obtenir le versement des primes REP/REP+ indûment refusées pendant des années. **Près de 300 dossiers sont actuellement suivis devant les tribunaux administratifs.**

Après la décision du Conseil d'État, **les premières indemnités commencent enfin à être versées** aux collègues accompagnés par FO. C'est une avancée importante qui démontre que la mobilisation paie et que la confiance accordée à FO était justifiée.

Dans les Bouches du Rhône, 1500 dossiers sont en cours d'instruction dont 90 parmi les plus anciens qui seront traités dès la 1ère vague de remboursements pour **des sommes allant de 3.000 à 10.000 € !**

Cependant, cette situation appelle une vigilance particulière sur **deux points majeurs** :

#### **1/ Risque d'impact sur les impôts et les aides sociales !!**

Les protocoles d'accord transmis par l'administration indiquent que ces sommes correspondent à une indemnité réparant un préjudice lié à une

illégalité fautive. **En théorie, ce type d'indemnité ne devrait pas être soumis à l'impôt.**

Mais dans les faits, les fiches de paie font apparaître une « régularisation indemnités REP », ce qui pourrait entraîner :

- une fiscalisation de ces sommes,
- une hausse artificielle des revenus déclarés,
- et donc des conséquences sur certaines aides sociales (CAF, RSA, APL...), **pouvant aller jusqu'à leur baisse ou leur suspension !**

La FNEC FP-FO est intervenue auprès du ministère pour exiger une clarification immédiate et des mesures correctrices. Le ministère s'est engagé à saisir la DGFIP et à envisager, dans la mesure du possible, un étalement des versements.

FO invite les AESH concerné·es à se rapprocher de leur syndicat pour être accompagné·es, notamment afin de demander **un étalement de l'indemnité** et d'anticiper d'éventuelles difficultés avec les impôts ou les prestations sociales.

## **2/ Protocole d'accord : rien n'est automatique !!**

Certain·es collègues hésitent à signer le protocole proposé par l'administration. La FNEC FP-FO rappelle que chaque situation est individuelle et que la signature du protocole peut avoir des conséquences juridiques importantes (notamment sur la poursuite des procédures). Avant toute décision, il est indispensable de contacter FO afin d'être conseillé·e et accompagné·e

La FNEC FP-FO poursuit sa campagne pour que **tous les AESH et AED obtiennent intégralement leurs droits**, sans pénalisation fiscale ou sociale.

### **FO revendique toujours :**

- le versement intégral des primes REP/REP+ à tous les AESH,
- un vrai statut, un vrai salaire
- et la fin de la précarité imposée.

[Lire le communiqué du SNUDI FO 13 ICI]

---



A green rectangular graphic containing a white box with text and logos. On the left, the SNUDI FO 13 logo is shown in green and black, with "BOUCHES DU RHÔNE" below it. To the right, the word "STAGE" is written in large, bold, green letters. Below it, "SPÉCIAL AESH" is written in bold, dark blue letters. Further down, the date and time "JEUDI 7 MAI DE 9H À 16H30" are in red, and "MARSEILLE - A L'UD FO 13" is in green. Below that, the location "Vieille Bourse du travail - Place Léon Jouhaux" is in black. The word "AESh" is written in bold, dark blue letters above a graphic of several colorful hands (green, yellow, orange, red, purple) raised together. At the bottom, the text "VOUS AVEZ DROIT À 12 JOURS DE STAGE PAR AN..." and "INSCRIPTION EN LIGNE" are written in green and black respectively. On the left side of the white box, the years "2025" and "2026" are written in large, bold, black letters with a slight shadow effect.

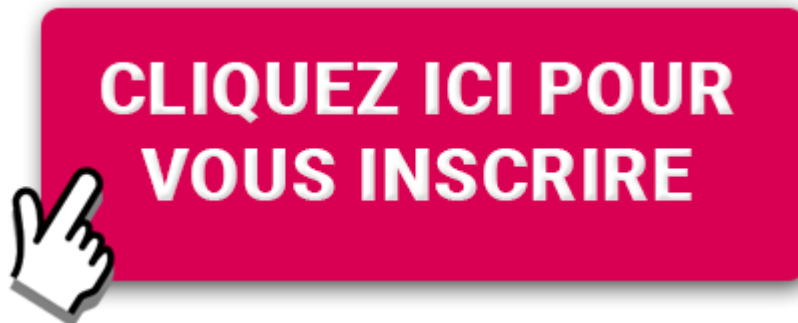
## spécial AESH - 7 mai 2026

Tout savoir sur vos droits, vos missions, temps de travail, contrat, rémunération, cumul d'emploi, aides sociales, congés et absences, accident de travail, PIAL/PAS...

Capacité maximale du stage : 100 stagiaires

Inscription nécessaire en cliquant sur l'image ci dessous **avant le 1er avril 2026.**

Envoi de votre convocation + demande d'absence à votre IEN le 7 avril, dernier délai !



---

**C'est le moment d'adhérer ou de réadhérer  
au SNUDI FO 13 pour l'année 2026**





**Vous pouvez désormais utiliser  
HelloAsso pour adhérer en ligne  
au SNUDI FO 13 et régler par  
CB en une seule fois !**

[Adhérer en ligne  
par CB](#)

[Télécharger le  
bulletin 2026](#)

**Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses  
adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de  
droits !**

**RAPPEL :** Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2027 et vous  
pouvez **déduire 66% de votre cotisation** dans votre déclaration d'impôt  
2027 (revenus les revenus 2026)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se  
défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de  
forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette  
entreprise de destruction de l'Ecole de la République.



Vieille Bourse du travail  
Place Léon Jouhaux  
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01  
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13  
email : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)



[Se désabonner](#) | [Gestion de l'abonnement](#)

Ajoutez votre adresse postale ici !